Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF 04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GSOE bleu
Bénéficiaire (nom + téléphone)	B3

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
9 oct	LA BERARDE	LE PROMONTOIRE		5	3	montée de materiel et passagers pour B3D et GOBBO

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

travaux d'urgentes réparations, donc conciliation sur le ratio rot matériel / rot personnel, sous réserve d'autorisation de travaux délivrée par le PNE, après sollicitation du Comité Scientifique

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **592 / 2017**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **5/10 / 2017**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE secteur OISANS